

**COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 24 NOVEMBRE 2015**

**Conseillers présents** : Mme Martine GRECO -

MM. Armel AÏTA – René CAUSSIGNAC - Henri COSENZA – Francis GRAÖ - François GRECO –  
Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

**Absents représentés** :

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC -

**Secrétaire de séance** : Mme Martine GRECO –

Début de séance : 17 h 00

Fin de séance : 18 h 34

**DELIBERATIONS**

**2015/67 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE COMMERCE MULTISERVICES DE  
LA COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT : RETRAIT DE LA DELIBERATION**

**N° 2015/58**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retirer la délibération N° 2015/58, de refuser la proposition de maintien des services de première nécessités faite par Monsieur Jérémy TORCHIO et de procéder à une nouvelle mise en concurrence de cette DSP ;

**2015/68 CONVENTION INSTITUANT LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA  
COMMUNE DE MONTAGNAC - MONTPEZAT**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de Projet Educatif Territorial de la commune de Montagnac – Montpezat telle que présentée par les services de la DDCSPP et de la DSDEN ;

**2015/69 CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION  
EN MATIERE D'URBANISME : APPROBATION DE L'AVENANT N°01**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant N°01 à la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme tel que présenté par Monsieur le Maire ;

**2015/70 TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DE PARCELLES SITUEES DANS LA ZONE ARTISANALE « LES BASTIDES BLANCHES » ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE TULLE ET DLVA**

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve les conditions patrimoniales et financières du transfert des parcelles cadastrées section A – N° 457, 2584 et 2606, situées dans la Zone Artisanale « Les Bastides Blanches », entre la Commune de Sainte Tulle et DLVA, telles qu'exposées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

**2015/71 FIXATION DES TARIFS DE LA REGIE PHOTOCOPIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retirer la délibération N° 2001/68 du 08 novembre 2001 et d'appliquer les tarifs énoncés par Monsieur le Maire ;

**2015/72 NOUVEAU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement de la salle polyvalente « La Rabassière » et fixe les tarifs de location ainsi que le montant de la caution, tels que présentés par Monsieur le Maire ;

**2015/73 DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de dissoudre le CCAS de Montagnac – Montpezat et de transférer cette compétence et son budget à la Commune de Montagnac - Montpezat ;

**2015/74 TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retirer la délibération N° 2007/25 du 1<sup>er</sup> juin 2007 et de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium :

- Concessions trentenaires :

2 places (2.50 x 1m sur une hauteur de 1.50 m) = 625 €

4 places (2.50 x 2m sur une hauteur de 1.50 m) = 1 250 €

4/6 places (2.50 x 2m sur une hauteur de 2 m) = 1 562,50 €

- Case columbarium en concession trentenaire : 780 €

- L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit ;

**COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire ne donne pas la parole au public et clôture la séance à 18 heures et 34 minutes.**

**à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 25 novembre 2015**

**La secrétaire de séance,  
Madame Martine GRECO**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 25 novembre 2015**

**Le Maire  
François GRECO**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Greco', written over a faint, dotted grid background.

**Signature des Conseillers Municipaux :**